

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYRELUY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17
Vote		
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

Séance ordinaire du 15 septembre 2022

L'An deux mil vingt-deux et le quinze du mois de Septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CEYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 9 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 9 septembre 2022.

Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, DELSOL Sandrine, SAINT-AMON Violaine, TOURNIER Marielle. MM : BIDAU Patrick, BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, GODINEAU Laurent, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, SICARD-MAUCLAIR Corinne, STEMMELEN Fredy, THOLLON Stephen.

Excusés : Mme DELMAS Floriane, FRAYSSE Chantal, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale. M. JOUHANNEAU Alexandre.

Procuration : Mme DELMAS Floriane à M. BIDAU Patrick, Mme FRAYSSE à M. LAFFITTE Philippe, Mme LEONARD Hélène à Mme SAINT-AMON Violaine.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur DARRIEULAT Gilles a été nommé secrétaire de séance.

2022DEL047 – Création d'un poste dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Ces emplois peuvent être pourvus par des personnes de moins de 26 ans ou des personnes de plus de 50 ans inscrits comme demandeur d'emploi depuis plus de 2 ans. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Dans le cadre de ce dispositif, Monsieur le maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 3 octobre 2022.

- Agent polyvalent du périscolaire (entretien école, restauration, garderie).
- Temps de travail : 26 heures hebdomadaires.
- Rémunération : SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Durée initiale du contrat : 12 mois

Monsieur le maire propose de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'organisme prescripteur et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée initiale de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 18 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un poste de d'agent polyvalent du périscolaire à compter du 03/10/2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 18 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine (20 heures minimum sauf cas particuliers).
- dit que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise Monsieur le maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022



ID : 040-214002073-20220915-2022DEL047-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme :
En mairie le 16/09/2022

Le Maire,
Philippe LAFFITE




Le Secrétaire de Séance,
Gilles DARRIEULAT

